

Thème : « Territorialisation des politiques et multifonctionnalité de l'agriculture »

**Quel rôle des politiques territoriales  
dans l'accompagnement de la multifonctionnalité  
de l'agriculture ?**

Enseignements à partir d'un inventaire  
des politiques agricoles et de développement rural  
et de l'analyse des politiques territoriales sur le territoire de la Chartreuse

*Document technique*

---

**Novembre 2008**

## Avant-propos

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de l'enjeu «développement territorial et la gestion des ressources naturelles» du GIS Alpes Jura. Le GIS Alpes Jura est une convention de recherche et développement signée entre des partenaires de la recherche, du développement de l'agriculture et des filières, des collectivités territoriales et des parcs naturels<sup>1</sup> des Alpes et du Jura. Il est animé par le Suaci Alpes du nord.

La finalité des travaux menés par le GIS Alpes Jura est d'aider à « construire et adapter des projets, des politiques, des activités, pour faire de l'agriculture une activité durable qui participe à la gestion des ressources, au développement et à l'attractivité des territoires ». Il mène pour cela un programme de recherche et développement articulé autour de quatre enjeux :

- Le développement territorial et la gestion des ressources naturelles
- Le renouvellement des stratégies des produits
- La transformation des activités agricoles
- L'évolution de l'accompagnement de l'agriculture

Au sein de l'enjeu « développement territorial et ressources naturelles », le projet « territorialisation des politiques et multifonctionnalité de l'agriculture » vise à analyser le mouvement actuel de territorialisation des politiques, à en évaluer l'impact sur l'agriculture et à comprendre comment les acteurs du territoire et les agriculteurs s'approprient les politiques territoriales et s'organisent pour les mettre en œuvre. Ils sont menés dans le cadre d'une collaboration avec l'Unité ENESAD-INRA Dijon de recherche en économie sur l'agriculture et les espaces ruraux (Cesaer).

Le travail mené en 2007 au niveau des Alpes du Nord a visé à réaliser un inventaire des politiques agricoles et de développement rural, dans l'objectif de fournir une grille de lecture et d'analyse des différentes politiques concourant à l'insertion de l'agriculture dans le développement des territoires. Il a été réalisé par un groupe de travail constitué des Chambres d'agriculture de l'Isère (Valérie Morier-Genoud), de la Savoie (Damien Bonaimé) et de la Haute-Savoie (Marie-Edith Pinget), du Conseil général de Haute-Savoie (Pascal Reynaud), Marielle Berriet-Sollic (Cesaer) et animé par le Suaci Alpes du nord (Jean-Michel Noury). Le groupe de travail remercie vivement les personnes qui ont participé aux enquêtes de terrain ainsi que Ilkay Unay qui a réalisé son mémoire de Master (SupAgro / Université Montpellier) au GIS Alpes Jura entre avril et octobre 2007.

Contact : Jean-Michel Noury, Suaci Alpes du nord, [jmnoury@suacigis.com](mailto:jmnoury@suacigis.com).

***Ces travaux ont bénéficié du soutien financier de l'Assemblée des Pays de Savoie, du Département de l'Isère, des Chambres d'agriculture de Savoie, Haute-Savoie et Isère, ainsi que de l'AFTALP.***

---

<sup>1</sup> Les 21 membres du GIS Alpes Jura sont : l'INRA, le Cemagref, Actilait, l'Université de Savoie, les Chambres d'Agriculture de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Doubs, du Jura et de l'Ain, l'Association Régionale de Développement Agricole et Rural du Massif du Jura (ARDAR), le Suaci Alpes du Nord, l'Association des Fromages Traditionnels des Alpes savoyardes (AFTALP), l'Assemblée des Pays de Savoie, le Conseil général de l'Isère, les Chambres Régionales d'Agriculture de Rhône Alpes et de Franche Comté, les Parcs Naturels Régionaux de Chartreuse, des Bauges, du Vercors et du Haut-Jura.

## SOMMAIRE

<b>1. Contexte : évolution des espaces ruraux et des politiques publiques</b>	<b>6</b>
<b>1.1. Une évolution des espaces alpins qui rejoint les tendances nationales</b>	<b>6</b>
<b>1.2. Une transformation des espaces ruraux qui réinterroge les finalités de l'activité agricole</b>	<b>7</b>
<b>1.3. La montée en puissance de la territorialisation des politiques dans un contexte de compétitivité des territoires</b>	<b>8</b>
<b>2. Accompagnement de la multifonctionnalité de l'agriculture par les politiques :</b>	<b>10</b>
<b>2.1. Résultats</b>	<b>10</b>
<b>2.2. Principaux enseignements : un accompagnement privilégié du rôle productif de l'agriculture</b>	<b>12</b>
<b>3. Les politiques territoriales sur le territoire de la Chartreuse et ses territoires adjacents</b>	<b>12</b>
<b>3.1. Une intervention en faveur de l'agriculture intégrée dans une stratégie de développement globale des territoires</b>	<b>13</b>
<b>3.2. Les actions menées en direction de l'agriculture dans les trois territoires</b>	<b>15</b>
<b>3.3. Le rôle des institutions territoriales dans la mise en œuvre des politiques</b>	<b>19</b>
<b>4. Eléments de réflexion et de questionnements</b>	<b>21</b>
<b>4.1. Quels enjeux pour l'agriculture dans le cadre de politiques territoriales ?</b>	<b>21</b>
<b>4.2. Quelles perspectives pour les politiques territoriales ?</b>	<b>22</b>

## Introduction

L'agriculture des Alpes du Nord est confrontée à la fois à des enjeux d'ordre sectoriel liés à l'évolution des marchés et de la Politique Agricole Commune (PAC) et à des enjeux d'ordre territorial. Ces derniers relèvent par exemple du rôle de l'agriculture dans l'attractivité touristique des paysages ou la préservation de ressources naturelles. Dans des territoires dynamiques sur les plans économique et démographique, soumis à une forte influence urbaine, les enjeux territoriaux pour l'agriculture relèvent également de la concurrence foncière entre activité agricole et urbanisation et de la montée en puissance des attentes du territoire en termes de participation de l'agriculture au cadre de vie des habitants.

Au-delà de son rôle économique dans le territoire, qui est globalement très modeste (2,5 % des emplois), l'agriculture des Alpes du nord est interrogée, et attendue, dans sa capacité à contribuer au développement des territoires et à leur attractivité. Il s'agit sans doute d'un des enjeux de son développement à l'avenir dans des territoires soumis à une forte pression foncière.

Les politiques publiques accompagnant l'agriculture comportent, elles aussi, ces deux dimensions sectorielles et territoriales. Si les politiques agricoles sectorielles représentent, en termes de montants financiers, l'essentiel de l'accompagnement de l'agriculture au travers du premier pilier de la PAC, certaines accompagnent également son rôle territorial et environnemental, en particulier dans le cadre du second pilier (développement rural). De plus, des territoires organisés à l'échelle infra-départementale apparaissent (Pays, PNR, contrats de développement Rhône-Alpes...) et développent également des interventions en direction de l'agriculture. On peut ainsi considérer deux évolutions dans les politiques publiques :

- La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les politiques agricoles, avec les mesures agro-environnementales à partir de 1992 et l'apparition du second pilier de la PAC en 2000 (dit « politique de développement rural ») au niveau européen ; et la mise en œuvre des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), puis des contrats d'agriculture durable (CAD) au niveau français. Néanmoins, plusieurs signaux laissent apparaître un certain essoufflement de ce mouvement. Outre la disparition des CTE/CAD, qui ne sont pas reconduits dans la nouvelle programmation 2007-2013, la teneur des débats autour de l'avenir des politiques agricoles européennes et françaises (Assises de l'agriculture, Grenelle de l'environnement, Bilan de santé de la PAC) est très marquée par des enjeux d'ordre productifs liés à la couverture des besoins alimentaires et énergétiques.
- Un mouvement général de territorialisation des politiques publiques, qui touche également l'agriculture. Outre l'existence de politiques agricoles menées par les collectivités régionales et départementales dans le cadre de la décentralisation, ce mouvement recouvre plusieurs figures :
  - Le rôle croissant des collectivités dans la mise en œuvre des programmes européens de développement rural (FEADER)
  - La structuration, sous l'impulsion de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes, de territoires de projets avec à la fois l'apparition d'institutions territoriales à l'échelon infra-départemental (Pays, PNR, Intercommunalités...) et une multiplication des procédures contractuelles territorialisées qui apportent des moyens financiers (CDRA, Leader...).
  - La logique de territoire se diffuse également au sein des politiques agricoles avec, par exemple, la politique pastorale régionale qui se territorialise ou les modalités de mise en œuvre de certaines mesures agro-environnementales (MAE territorialisées).

Ainsi, les politiques territoriales accompagnent progressivement non pas directement l'agriculture en soi, mais plutôt les territoires dans leur projet ou leur politique agricole. Elles font apparaître de nouveaux lieux de débats et d'orientation des priorités d'action pour l'agriculture en intégrant des enjeux de territoire et renforçant la légitimité d'acteurs jusqu'alors peu impliqués sur la question agricole.

Ces différentes évolutions soulèvent plusieurs questions :

- Pour l'agriculture, les politiques territoriales nécessitent de se positionner vis-à-vis d'enjeux de territoires, ce qui constitue un renversement de logique qui peut être déroutant ou complexe à gérer, d'autant plus qu'elles se superposent aux politiques sectorielles sans s'y substituer. Elles constituent aussi un cadre pour mener des actions traduisant un projet partagé avec les autres acteurs du territoire.
- Toutefois, au vu des enjeux de l'insertion de l'agriculture dans le développement des territoires, les politiques territoriales peuvent-elles impulser ou accompagner certaines évolutions de l'agriculture ? Quel effet de levier peuvent-elles avoir face aux forces de la PAC et des marchés ?

Ces questions ont justifié le lancement d'un travail d'analyse au sein du programme du GIS Alpes Jura, portant sur la « territorialisation des politiques et la multifonctionnalité de l'agriculture ». Dans ce cadre, le travail réalisé en 2007, première année du programme, a pour objectif :

- d'une part de situer les politiques territoriales au sein de l'ensemble des politiques agricoles et de développement rural touchant l'agriculture, par la réalisation d'un inventaire des dispositifs (agricoles ou non) touchant l'agriculture (partie 2).
- d'autre part, d'apporter un premier éclairage sur les logiques d'interventions sous-tendues par les politiques territoriales et leur fonctionnement dans la continuité du travail réalisé sur les politiques départementales<sup>2</sup>, par une analyse plus fine au niveau du territoire de la Chartreuse (partie 3).

---

<sup>2</sup> Noury J.M., Cornélie W. et Berriet-Sollic M., 2007. Les politiques agricoles des Conseils généraux dans les Alpes du Nord : logiques d'intervention et perspectives d'évolution. Rapport du GIS Alpes du Nord, 24 p.

# 1. Contexte : évolution des espaces ruraux et des politiques publiques

## 1.1. Une évolution des espaces alpins qui rejoint les tendances nationales

Les Alpes du Nord constituent un territoire particulièrement attractif sur les plans économique, démographique et touristique. Ce territoire est marqué par :

- un fort développement économique, reposant notamment sur le dynamisme des métropoles du Sillon Alpin (croissance des emplois de + 5 % depuis 2000),
- une forte croissance démographique (presque le double de la moyenne française depuis 1999), et de fortes densités de populations dans les vallées,
- et enfin, un important maillage urbain (Bertrand et al. 2005) entraînant une pression foncière qui se répercute sur les surfaces agricoles.

**Tableau 1 : Données de contexte sur l'économie des Alpes du nord et sur le poids de l'agriculture**

	Alpes du nord (Départements Isère – Savoie – Haute-Savoie)	Rhône-Alpes	France
Evolution de la population 1999-2006 (%)	+ 8,1 %	+ 6,4 %	+ 4,5 %
PIB par habitant - 2000 (€)	23 990	24 390	24 240
Evolution du nombre d'emplois 2000-2005 (%)	+ 5,0 %	+ 3,3 %	+ 2,6 %
Taux de chômage (%)	5,8 %	6,6 %	7,5 %
Part des emplois agricoles en 2005 (%)	2,0 %	2,6 %	3,4 %
Evolution des surfaces agricoles (SAU) 2000-2005	- 2,7 %	- 1,5 %	- 1,1 %

Sources : INSEE, Ministère de l'agriculture (enquête structure 2005)

Ces tendances rejoignent celles observées au niveau national depuis le milieu des années 1970, date à laquelle l'évolution démographique de l'espace rural s'est inversée. Depuis lors, la population des communes rurales augmente légèrement et celle des communes périurbaines a quasiment doublé (Bessy-Pietri et al., 2000). Ce phénomène est lié principalement à l'installation de citadins dans ces zones et illustre la diffusion de l'influence urbaine sur l'ensemble du territoire et la périurbanisation croissante des espaces ruraux français. Celle-ci est portée par la demande en termes de cadre de vie d'une population française dont le niveau de vie est globalement élevé et accompagné par un développement des mobilités quotidiennes villes-campagne (Perrier-Cornet et Hervieu, 2002).

Tableau 2 : Evolution de la population de la France métropolitaine par catégorie d'espace de 1962 à 1999

	Population (en millions d'habitants)				Population (en %)			
	Pôles urbains	Communes péri-urbaines	Espace à dominante rurale	France métropolitaine	Pôles urbains	Communes péri-urbaines	Espace à dominante rurale	France métropolitaine
1962	27,146	5,666	13,613	46,425	58,5	12,2	29,3	100,0
1968	30,381	5,859	13,473	49,712	61,1	11,8	27,1	100,0
1975	32,878	6,537	13,177	52,592	62,5	12,4	25,1	100,0
1982	33,357	7,715	13,263	54,335	61,4	14,2	24,4	100,0
1990	34,372	8,862	13,381	56,615	60,7	15,7	23,6	100,0
1999	35,217	9,674	13,628	58,519	60,2	16,5	23,3	100,0

Sources : recensements de la population, Insee (Bessy-Pietri et al., 2000)

## 1.2. Une transformation des espaces ruraux qui réinterroge les finalités de l'activité agricole

Ces tendances soulèvent de fortes interrogations quant à la durabilité du développement économique de ces espaces : consommation croissante d'espace et raréfaction du foncier agricole et constructible, engorgement des infrastructures, continuité de l'urbanisation dans les vallées (Bertrand et al., 2005).

Ils sont également porteurs d'un changement important et d'une diversification dans les visions et les vocations des espaces ruraux, amenant ainsi à parler de multifonctionnalité des espaces ruraux. Celle-ci est illustrée d'un côté par une certaine remise en cause de leur vocation économique en tant que support d'une activité agricole et, d'un autre côté, par une montée en puissance des attentes en termes de cadre de vie des habitants et de protection de l'environnement. Ces évolutions ont été explicitées par les travaux de Perrier-Cornet (2002), qui distingue ainsi trois figures de la campagne (regroupant à la fois leur usage et leur représentation) :

- la *campagne* « *ressource* », où l'espace est le support d'activités économiques reposant sur les ressources spécifiques du territoire. Si l'agriculture est un des secteurs valorisant ces ressources naturelles, son poids dans l'économie des territoires ruraux (mesuré en nombre d'emplois) est devenu minoritaire.
- La *campagne* « *nature* » correspond à la recherche d'un fonctionnement « normal » des écosystèmes et d'une minimisation de l'impact des activités humaines. Les usages correspondants relèvent des interventions en matière de conservation de la biodiversité, de préservation de la qualité de ressources vitales (eau, air...) et de la prévention des risques. Selon Perrier-Cornet et Hervieu (2002), cette vision de l'espace rural est encore émergente.
- Enfin, la *campagne* « *cadre de vie* » correspond à une vision de l'espace rural portée par les résidents et les autres usagers, qui s'est fortement développée dans les dernières décennies. Elle met en avant des attentes en termes de cadre de vie, de détente et de paysage pour des usages récréatifs et résidentiels.

**Dans les Alpes du Nord**, on retrouve ces différentes figures des espaces ruraux. Si l'agriculture, notamment de montagne, s'est développée selon un modèle peu intensif, avec une large place à l'élevage herbager et aux produits de qualité, elle est malgré tout remise en cause dans sa finalité économique, en particulier dans le sillon alpin (Bertrand et al., 2005). Son poids dans l'économie des territoires est en effet très faible : 2,5 % des actifs selon l'INSEE, même si cela peut monter à 12 % dans les territoires les moins urbanisés (Perron et al., 2007). Dans des territoires marqués par de forts enjeux environnementaux, et notamment de biodiversité, l'agriculture est interrogée dans ses pratiques avec de fortes attentes en termes de protection de ressources rares. De manière peut-être encore plus marquée, le fort développement urbain du Sillon alpin amène à une montée en puissance des attentes des territoires envers l'agriculture quant à sa contribution à la qualité du cadre de vie et des paysages, aussi bien pour les résidents que pour les touristes.

Ainsi, les formes prises par le développement économique, tant au niveau français qu'au niveau des Alpes du Nord, entraînent de plus en plus une mixité des usages des espaces ruraux : usages agricoles, récréatifs, résidentiels, touristiques, de protection de la nature, mais aussi de réserves foncières pour l'urbanisation. L'objet du travail que nous avons mené n'est pas d'analyser les modalités de médiation entre ces différents usages et de gestion des conflits. Il est plutôt de voir comment ces différentes attentes envers les espaces ruraux et l'agriculture trouvent leur traduction dans les politiques publiques. En particulier, comment les politiques territoriales, qui tendent à se développer, se situent-elles dans l'ensemble des politiques ? Quelles formes, ou quels rôles de l'agriculture cherchent-elles à encourager et quelle vision de l'agriculture portent-elles ?

### 1.3. La montée en puissance de la territorialisation des politiques dans un contexte de compétitivité des territoires

La mobilité croissante des résidents et des entreprises met les territoires dans une situation de concurrence entre eux et fait de leur attractivité un enjeu pour leur développement. Cette situation trouve sa traduction au travers de plusieurs évolutions des politiques publiques :

1. Une montée en puissance du cadre territorial dans la mise en œuvre des politiques publiques. Celle-ci prend différentes formes avec, d'un côté :
  - La structuration du territoire à travers la mise en place d'un maillage d'institutions de différents échelons géographiques : les départements et les Régions, dans le cadre de la décentralisation, et, de manière plus récente, l'apparition de territoires infra-départementaux (Pays, PNR et intercommunalités).
  - La montée en puissance dans les politiques de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, et plus récemment des départements de la Savoie et de l'Isère, de procédures territoriales qui permettent de financer des programmes d'actions territoriaux. Celles-ci sont mises en œuvre de manière contractuelle et pluriannuelle et supposent en amont un diagnostic et la mobilisation, ou la constitution, d'une gouvernance adaptée pour permettre la consultation des différents partenaires: collectivités, habitants et socioprofessionnels. La logique sous-tendue par ces démarches est d'accompagner les territoires dans leur stratégie de développement en prenant en compte leurs spécificités, en leur accordant certaines marges de manœuvre (logique « bottom-up »).
  
2. Un changement de logique dans les politiques d'aménagement du territoire, qui mettent de plus en plus en concurrence les territoires entre eux pour l'accès à certains financements, souvent dans le cadre d'appels à projets. Cela est illustré, au niveau de l'Union Européenne, par les programmes Leader et Leader + depuis 1992 et par la fin des zonages objectifs 2 dans la politique européenne de cohésion (Féder) à partir de 2007 ; et au niveau de l'Etat par les Pôles d'excellence rurale, pendant des pôles de compétitivité pour les territoires ruraux. Ainsi, de plus en plus, l'intervention nationale et européenne de l'aménagement des territoires évolue d'une logique de compensation et d'équité (avec une intervention accentuée dans les territoires fragiles), vers une logique de compétitivité et d'égalité des chances (Behar et Estèbe, 2007).

**Tableau 3 : Les différents types de procédures territoriales concernant l'agriculture mises en œuvre sur les Alpes du Nord**

Niveau	Procédures territorialisées	Exemples dans les Alpes du Nord
Union Européenne	Leader + (2000-2006) ; Leader 2007/13	2000-2006 : Haut Chablais, Maurienne, APS –Chartreuse, Belledonne, Chambaran
Etat	Pôles d'excellence rurale, chartes forestières de territoires	
Région Rhône-Alpes	- Contrats de développement Rhône-Alpes CDRA/CDPRA et Contrats d'agglomération - PLGE (Projets Locaux Gestion Espace)	Tous les territoires concernés
	- PSADER (Projets stratégiques agricoles et de développement rural) - Plans pastoraux territoriaux	En cours de mise en œuvre Tous les territoires concernés

Ce mouvement de territorialisation touche également les politiques agricoles, et ce de manière croissante malgré la disparition des CTE. D'une part les différentes institutions territoriales (région, départements, mais aussi les PNR, certaines intercommunalités...) mènent des politiques agricoles ou intègrent celles-ci dans les procédures territoriales. D'autre part, le niveau territorial est de plus en plus pris en compte, voire directement mobilisé, dans la mise en œuvre de politiques agricoles européennes, nationales et/ou régionales. A titre d'exemple, une partie des mesures agro-environnementales sont dites « territorialisées » (MAE t) et, si elles sont destinées à accompagner les pratiques mises en œuvre par les exploitations, sont portées par les collectivités dans le cadre de projets locaux, en réponse à un appel à projets régional. On retrouve la même logique dans l'évolution de la politique pastorale de la région Rhône-Alpes, dont les Plans pastoraux territoriaux doivent être portés par les collectivités. Trouvé et Berriet-Sollic (2007) parlent pour ces deux aspects de déssectorisation des politiques agricoles et de renforcement de la dimension territoriale dans les politiques agricoles. Ce fonctionnement des politiques soulève la question des modes de participation de la profession agricole dans les décisions concernant les orientations des politiques territoriales.

## 2. Accompagnement de la multifonctionnalité de l'agriculture par les politiques :

### Enseignements à partir d'un inventaire des politiques européennes, nationales et régionales en région Rhône-Alpes

L'objectif de ce travail d'inventaire est d'identifier les différentes politiques qui concourent à l'insertion de l'agriculture dans le développement des territoires. Dans un premier temps, et sans être certain d'atteindre l'exhaustivité, il a été tenté de répertorier l'ensemble des dispositifs et des interventions publics touchant le secteur agricole. L'inventaire a été réalisé sur le champ des politiques agricoles, de développement rural et environnementales. Il concerne les politiques des échelons européens, nationaux et régionaux et il est valide à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

Au-delà de l'inventaire, nous avons ensuite cherché à caractériser les dispositifs et à en faire un classement selon le rôle ou les fonctions de l'agriculture qu'ils visent à encourager ou à accompagner. Pour réaliser ce classement, une grille d'analyse simple a été construite à partir des trois figures de la campagne (Perrier-Cornet et Hervieu, 2002). Cette grille (tableau n°4) associe à chaque figure de la campagne les rôles attendus de l'agriculture. Le classement des dispositifs a été fait en s'appuyant sur les objectifs affichés ; il s'agit donc d'une lecture en fonction des effets attendus des politiques et non de leur impact réel (il ne s'agit donc pas d'une évaluation de ces dispositifs).

**Tableau n° 4 - Grille d'analyse pour le classement des dispositifs inventoriés : le rôle de l'agriculture dans le développement des territoires selon les différentes figures de la campagne.**

Figures de la campagne	Principaux rôles de l'agriculture	Exemples
<b>Campagne ressource</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le rural productif</li> <li>L'espace support d'activité économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonction productive</li> <li>Nouvelles productions par filière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production agricole</li> <li>Nouvelles productions et diversification</li> <li>Filières de qualité</li> <li>Vente directe</li> </ul>
<b>Campagne Cadre de vie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'espace consommé par les habitants et les nouveaux habitants</li> <li>L'économie résidentielle</li> <li>Le rural récréatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution à l'attractivité du territoire</li> <li>Relations villes /campagnes</li> <li>Préservation du patrimoine</li> <li>Relations avec les autres acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité récréative et accueil</li> <li>Maintenir les savoir-faire locaux (Patrimoine)</li> <li>Emploi salarié (« qualité » et « quantité »)</li> <li>Ouverture et attractivité des espaces et des paysages</li> <li>Fonction sociale : occupation de l'espace, présence permanente</li> </ul>
<b>Campagne nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'espace naturel</li> <li>L'espace de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection, préservation des ressources naturelles (qualité de l'eau, gestion biodiversité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de l'eau et de la biodiversité (agriculture et nature)</li> <li>Equilibres biologiques</li> <li>Adaptation des pratiques</li> </ul>

### 2.1. Résultats

Sur les 73 dispositifs identifiés (voir tableau complet en annexe n°1), plus de la moitié (n=42) relèvent de la figure « campagne ressource ». Outre les aides directes du premier pilier de la PAC, cet ensemble de dispositifs accompagne la fonction économique de l'agriculture, principalement par des aides à la modernisation des exploitations, à la diversification et aux circuits courts, des aides aux filières de production, dont les filières de qualité, et aux entreprises agro-alimentaires.

21 dispositifs relèvent selon cette classification de la « campagne nature ». Il s'agit principalement des mesures agro-environnementales mises en œuvre dans le cadre du second pilier de la PAC (programme de développement rural 2007-2013) et des dispositifs des politiques environnementales de gestion et de protection de la ressource en eau et de la biodiversité qui interviennent directement sur l'agriculture (exemple des contrats de rivière). Enfin, cet ensemble comprend également certains dispositifs de protection qui ne mobilisent pas directement des financements, mais relèvent plutôt d'une logique réglementaire (réserves naturelles par exemple).

Seuls 5 dispositifs relèvent de la figure de la campagne « cadre de vie ». Il s'agit néanmoins de dispositifs ne touchant pas ou peu le secteur agricole, mais plutôt le tourisme, le patrimoine rural et infrastructures des villages.

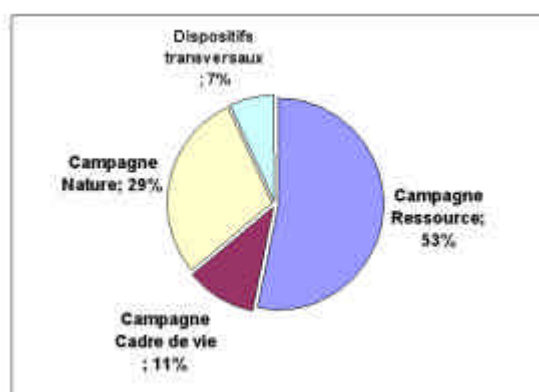
Enfin, 5 dispositifs sont considérés comme transversaux et relèvent des trois figures de la campagne. Il s'agit de procédures ou programmes de financements territorialisés, qui sont européens, nationaux ou régionaux. Leur contenu dépend de leur mise en œuvre dans les différents territoires et feront l'objet d'une étude plus approfondie dans la partie suivante.

**Tableau n° 5 - Synthèse de l'inventaire des dispositifs des politiques publiques touchant l'agriculture**

Figures de la campagne	Nb de dispositifs	Exemples / forme
Ressources	42 Agricoles : 32 Développement rural : 10	Investissements des exploitations, des IAA, aides aux filières, circuits courts, Formation,
Cadre de vie	7 Développement rural : 7	Activités touristiques, Patrimoine rural Villages
Nature	22 Agricoles : 12 Environnementales : 10	Mesures agro-environnementales Contrats de rivières,
Dispositifs transversaux	5	Leader, PSADER, actions des PNR

Il n'a pas été possible de réaliser la répartition de l'ensemble des financements mobilisés par les différents dispositifs de l'ensemble des politiques identifiées. Cette répartition est effectuée sur les seuls 26 dispositifs du programme régional de développement rural (FEADER). Cette lecture selon les financements, et non selon le nombre de dispositifs, donne sensiblement le même résultat (figure n°1) dans l'équilibre entre les trois figures de la campagne.

**Figure n° 1 : Répartition financière des mesures du programme Rhône-Alpes de développement rural 2007/13**



## 2.2. Principaux enseignements : un accompagnement privilégié du rôle productif de l'agriculture

En synthèse, les politiques européennes, nationales et régionales :

- Accompagnent de manière privilégiée le rôle productif, économique de l'agriculture.
- Accompagnent de manière un peu moins marquée son rôle environnemental, davantage dans une logique de diminution des externalités négatives que d'une valorisation des externalités positives (en termes de cadre de vie).
- Par contre, elles sont très peu présentes sur l'enjeu du cadre de vie des territoires. Les dispositifs relevant du «cadre de vie» sont en effet rares et ne touchent l'agriculture que de manière très indirecte. Cette observation doit être légèrement tempérée par le fait que certains dispositifs transversaux (comme les programmes européens Leader ou les futurs PSADER de la région) peuvent apporter une contribution financière à cet enjeu en fonction des orientations décidées par les territoires. Il peut sembler logique que les échelons supra-territoriaux investissent peu un enjeu local (les « normes » en matière de cadre de vie se négociant localement). Cela revient néanmoins à faire reposer l'enjeu de la contribution de l'agriculture au cadre de vie des territoires sur l'intervention des territoires eux-mêmes, et interroge sur les moyens financiers qui peuvent y être consacrés au regard des moyens d'autres échelons. Ce constat peut cependant être nuancé si l'on considère qu'un accompagnement « économique » de l'agriculture, en contribuant à son maintien sur certains territoires, peut aussi contribuer indirectement au cadre de vie.

Enfin, on observe que la majorité des dispositifs sont relativement ciblés et que les dispositifs transversaux visant à toucher plusieurs dimensions de l'agriculture (économique, environnementale...) sont rares (certains ayant disparu comme les CTE) et plutôt liés aux procédures territoriales européennes ou régionales (Leader, PSADER...).

## 3. Les politiques territoriales sur le territoire de la Chartreuse et ses territoires adjacents

---

L'analyse qui suit vise à caractériser les politiques territoriales mises en œuvre sur le territoire de la Chartreuse (massif préalpin situé à cheval entre les départements de l'Isère et de la Savoie), selon plusieurs dimensions :

- Les justifications sous-tendues par les politiques territoriales dans leur intervention en direction de l'agriculture
- Les actions mises en œuvre dans ces politiques, en cherchant à identifier les rôles de l'agriculture qu'elles visent à encourager et les orientations qu'elles favorisent pour l'agriculture.
- Le rôle des institutions territoriales dans la mise en œuvre de ces politiques.

Le choix du territoire s'est porté sur la Chartreuse car il répondait à deux critères :

- Le type de développement territorial : il s'agit d'un territoire pour lequel la fonction « cadre de vie » est *a priori* importante du fait de sa situation centrale vis-à-vis de trois agglomérations (Chambéry, Grenoble et Voiron) dont deux sont des métropoles du Sillon Alpin. Or, c'est vis-à-vis de la fonction de campagne « cadre de vie » que le rôle de l'agriculture nous a paru le plus complexe, ou en tout cas le plus difficile à définir.
- La diversité des procédures territoriales à l'œuvre sur ce territoire permettant d'analyser la mise en œuvre de différentes procédures sur un même territoire. L'intérêt d'étudier un PNR est aussi lié au fait qu'il s'agit d'un territoire de projet portant sur des thématiques impliquant l'agriculture.

L'analyse porte sur la Chartreuse au sens large en intégrant, autour du territoire du PNR de Chartreuse, le Pays Voironnais et l'agglomération de Chambéry. L'agglomération grenobloise n'a pu être analysée dans le détail. Les éléments mobilisés pour cette analyse sont basés sur la lecture des documents d'orientation et de programmation (CDRA, contrats d'agglomération, charte de PNR) et sur quelques entretiens auprès des chargés de mission agriculture des trois territoires.

### **3.1. Une intervention en faveur de l'agriculture intégrée dans une stratégie de développement globale des territoires**

#### **➤ Le PNR de Chartreuse : l'agriculture comme élément d'un projet de développement endogène**

Le projet de territoire du PNR a fait l'objet d'une remise à plat dans le cadre de la nouvelle charte du Parc (2007-2017). Ce territoire, qui a encore un caractère rural, est toutefois confronté à l'influence croissante de ses trois villes portes (Chambéry, Grenoble et Voiron). Cette influence concerne aussi bien les emplois que la demande d'espace résidentiel et se traduit notamment sur la consommation du foncier. Face au risque identifié de devenir un territoire résidentiel, dont le moteur économique et les emplois se situent dans les villes, à sa périphérie, le projet porté par le PNR est d'accompagner un développement économique propre au territoire en s'appuyant sur les secteurs locaux que sont l'agriculture et la forêt, l'industrie (dans la vallée du Guiers) et le tourisme (qui reste encore limité), tout en assurant la préservation du cadre de vie pour les habitants et le maintien d'une identité montagnarde et rurale.

En cela, ce projet ne correspond pas à la vision que nous en avons au moment de choisir ce territoire : si la notion de cadre de vie est bien présente, il s'agit plutôt d'un cadre de vie à destination des habitants, pour contribuer à leur maintien sur le territoire, et non en direction des habitants des villes-portes dans une logique « récréative ».

➔ Dans le cadre de ce projet, le territoire considère que l'agriculture a un rôle à jouer, qui justifie l'intervention du PNR, à plusieurs titres :

- elle est un des secteurs économiques locaux et un des gisements de valeur ajoutée du territoire, ce qui explique l'intervention du PNR sur la dimension économique des exploitations et des filières.
- elle a un rôle important sur la gestion de l'espace, ce qui fait écho aux attentes du territoire en termes de cadre de vie et de qualité paysagère du territoire.

Ainsi, il faut noter qu'il y a dans la politique du PNR la reconnaissance, et l'accompagnement, du rôle économique de l'agriculture : les actions agricoles du PNR s'inscrivent en effet dans l'axe stratégique de développement économique du territoire de son projet.

#### **➤ Pays Voironnais : conforter un secteur économique garant du maintien d'un cadre de vie**

Le Pays Voironnais est un territoire périurbain intégré à l'ensemble de la région urbaine grenobloise. Il s'agit d'un territoire attractif, dynamique sur le plan économique et démographique (+ 10 % d'habitants entre 1990 et 1999), qui bénéficie sur ce plan de la proximité de Grenoble. Il s'agit également d'un territoire dont le cadre de vie et la qualité des espaces naturels sont relativement préservés et diversifiés.

Le projet du territoire s'est construit historiquement dans les années 1970 en réaction à l'extension de l'influence grenobloise. Face au risque identifié de devenir uniquement un territoire résidentiel de la banlieue grenobloise, le projet porté par l'intercommunalité est, de façon assez proche de la Chartreuse, de promouvoir un développement économique qui lui est propre et de conserver son autonomie en matière d'aménagement de l'espace. A cette fin il tient particulièrement à demeurer un bassin de vie de qualité pour ses habitants (et non uniquement un bassin économique) en préservant la qualité de l'environnement et des espaces agricoles et naturels. L'agriculture à ce titre a été partie intégrante dès le départ de ce projet intercommunal.

➔ L'intervention en direction de l'agriculture s'inscrit donc dans un projet politique du territoire, à caractère identitaire et économique, défini dans le cadre d'un schéma de secteur (Schéma Général des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers). Le rôle de l'agriculture dans le cadre de ce projet, particulièrement pour sa contribution au maintien d'un cadre de vie pour les habitants, est reconnu et a donné lieu à la réalisation d'une charte agricole et forestière cosignée entre le Pays Voironnais et la profession agricole. Ce rôle revient en quelque sorte à être le garant, ou le vecteur, du maintien d'un équilibre entre espaces naturels et urbains dans un territoire dont les acteurs reconnaissent que la périurbanisation est inéluctable, mais souhaitent en limiter les effets négatifs. C'est à ce titre que son rôle économique semble reconnu, plus que dans sa contribution en tant que tel au développement économique du territoire, ce qui constitue une différence avec la Chartreuse. Aussi, les finalités

poursuivies pour l'agriculture au travers de la politique du Pays Voironnais sont l'aménagement et la protection des espaces, le soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, la gestion du multi-usage des espaces agricoles et, enfin, au niveau économique, la promotion d'une valorisation locale des produits. L'enjeu agricole sur le Voironnais a justifié la mise en place en 1994 d'un fonds d'intervention de l'intercommunalité dédié spécifiquement à l'agriculture et à la forêt (Fonds intercommunal de développement agricole – FIDA). Ainsi, les actions agricoles s'intègrent, dans le Contrat d'agglomération, à la fois dans le volet développement économique et emploi et dans le volet « assurer un cadre de vie attractif et de qualité ».

➤ **Territoires de Métropole Savoie et Chambéry Métropole : une agriculture productive, attendue sur le cadre de vie**

Sur le territoire de Chambéry, nous avons été amenés à considérer deux espaces de projets : d'une part l'agglomération de Chambéry Métropole et, d'autre part, le territoire plus vaste de Métropole Savoie qui porte le contrat de développement (CDRA). En effet, si c'est l'agglomération de Chambéry qui nous intéresse dans cette analyse, les leviers d'intervention se situent au niveau du CDRA, Chambéry ne disposant pas, comme le Pays Voironnais et le PNR de Chartreuse, de ses propres outils d'intervention en matière agricole.

**Chambéry Métropole :** Chambéry est également un territoire dynamique sur le plan économique, bénéficiant pleinement des retombées du Sillon alpin et qui s'attend à accueillir de nouveaux habitants dans les années à venir. Le projet de territoire porté par Chambéry Métropole dans le cadre de son projet d'agglomération est de soutenir le dynamisme économique du territoire en affirmant sa position au sein du Sillon alpin, et notamment vis-à-vis de Grenoble. Il s'agit ensuite de maîtriser ce développement en maintenant la qualité environnementale du territoire et en assurant une cohésion sociale.

➔ Dans le cadre, il semble que la contribution attendue de l'agriculture soit essentiellement de gérer les espaces naturels de l'agglomération, espaces qui font de l'environnement naturel de Chambéry un de ses atouts en termes d'attractivité et de qualité de vie. L'enjeu principal est donc de maintenir le cadre de vie des habitants et de contribuer à l'attractivité touristique. Sa fonction économique est attendue en ce qu'elle doit être adaptée aux marchés locaux. Ainsi, dans le projet d'agglomération, l'agriculture est positionnée principalement au sein de l'axe « qualité environnementale » et maîtrise financière du développement urbain et peu dans l'axe économique. D'ailleurs la position de l'agglomération est de ne pas intervenir sur l'organisation économique de l'agriculture, au-delà du projet d'abattoir municipal. Au sein de l'axe économique, les circuits courts agricoles sont positionnés dans une logique de contribution à « l'économie solidaire » et au développement des services aux personnes pour une population vieillissante et dont les modes de vie évoluent. Il faut préciser que Chambéry Métropole s'est dotée récemment d'une compétence sur l'agriculture et que sa commission agricole est récente. Il est donc possible que la vision de l'agriculture dans le projet du territoire ne soit pas encore stabilisée et soit amenée à évoluer.

L'analyse à l'échelle du territoire de **Métropole Savoie** nuance légèrement ce constat. Métropole Savoie (anciennement Espace Métropole Savoie), dans son projet, vise à se positionner dans le développement économique du Sillon alpin et à se préparer à accueillir 45.000 nouveaux habitants à l'horizon 2020. On retrouve ici une logique proche du projet porté par le PNR de Chartreuse, mais qui concerne essentiellement le développement industriel et tertiaire. L'objectif est de favoriser un développement industriel au niveau de la Métropole chambérienne en limitant sa dépendance vis-à-vis du bassin industriel grenoblois.

➔ Dans ce contexte, l'agriculture est attendue dans sa contribution en termes de qualité du paysage et de maintien d'espaces récréatifs afin de contribuer à l'attractivité économique et résidentielle du territoire et à la qualité de vie des habitants. A cela s'ajoute la fourniture de produits locaux, mais, il nous semble, davantage dans une logique de participation au cadre de vie des habitants que de valorisation des ressources économiques locales. Le soutien aux circuits courts ne se situe donc pas, à notre sens, tout à fait dans la même logique qu'en Chartreuse. Son rôle économique, s'il est peu accompagné au niveau territorial, est néanmoins reconnu (notamment dans le SCOT) mais plutôt dans une logique sectorielle propre à l'agriculture que dans une logique territoriale : il fait référence au poids de l'agriculture locale

dans l'économie agricole du département (plus de 50 %) et à sa contribution à l'image de la Savoie par le biais des produits de qualité. Cela sans doute lié à sa faible place dans l'économie (toutefois comparable à celle du Pays Voironnais - tableau n°6) et à la nature du projet du territoire. L'agriculture n'est pas considérée comme une ressource locale importante en termes d'emplois, le développement du territoire étant essentiellement industriel et tertiaire ; par contre sa contribution indirecte en termes d'attractivité du territoire semble très attendue. Cela n'est toutefois pas contradictoire avec une certaine reconnaissance de la dimension économique de l'activité agricole, toutefois plus marquée sur le territoire de Métropole Savoie que sur le secteur plus urbain de Chambéry Métropole.

**Tableau n°6 : Principales caractéristiques des trois territoires étudiés**

	<b>PNR Chartreuse</b>	<b>Pays Voironnais</b>	<b>Métropole Savoie</b>
Nombre d'habitants	35 000	86 000	207 000
Croissance démographique (évolution 1990-1999)	12,4 %	9,9 %	10,0 %
Densité (hab. / km <sup>2</sup> )	71	222	227
Part de l'agriculture dans la population active	5 %	2,7 %	2,5 %
SAU	21 190 ha (hors alpage)	22 853 ha	35 000 ha
Nombre d'exploitations (RGA 2000)	806	769	1 650

Sources : INSEE, Ministère de l'agriculture (Recensement de l'agriculture 2000)

Au final, il nous semble que sur ces 3 territoires, dans la vision donnée par les documents d'orientation, un gradient se dégage quant aux formes d'insertion de l'agriculture dans le projet du territoire :

- Dans le PNR Chartreuse, l'agriculture s'insère en tant qu'activité économique locale dans un projet de développement « endogène »
- A l'inverse, dans les territoires de Métropole Savoie et de Chambéry Métropole, elle est surtout vue comme garante d'un certain cadre de vie contribuant à l'attractivité du territoire au sein du Sillon alpin, dans le cadre d'un projet économique à caractère essentiellement industriel et tertiaire.

Le Pays Voironnais, qui a un caractère périurbain le rapprochant davantage de Métropole Savoie que de la Chartreuse, se trouve en situation intermédiaire : la contribution de l'agriculture au projet de territoire est surtout attendue en termes de cadre de vie, mais son rôle économique est reconnu et fait l'objet d'une intervention dans le cadre du FIDA. Peut-être faut-il y voir un effet de l'antériorité de l'intervention des collectivités en direction de l'agriculture sur ce territoire ?

La lecture des données économiques des trois territoires concernés (tableau n°6) semble indiquer que c'est davantage la nature du projet de développement que le poids de l'agriculture dans l'économie, voire même que le caractère plus ou moins urbanisé du territoire, qui peut expliquer ces différences.

### **3.2. Les actions menées en direction de l'agriculture dans les trois territoires**

Les actions menées en direction de l'agriculture dans les politiques territoriales ont fait l'objet d'un inventaire, réalisé à partir de la lecture des différents documents de programmation mis en œuvre dans les trois territoires : contrats de développement Rhône-Alpes (CDRA), contrats d'agglomération, le programme Leader + (en Chartreuse), les politiques menées directement par les territoires. Le tableau suivant (n°7) en fait une synthèse en reformulant parfois les intitulés des actions pour faciliter la comparaison. L'inventaire complet est reporté en annexes 2, 3 et 4. Précisons que pour le territoire de Chambéry, nous nous sommes appuyés sur les actions mises en œuvre à l'échelle plus large du CDRA de Métropole Savoie.

**Une diversité importante d'actions et une proximité entre les territoires**

Il ressort que les politiques territoriales présentent une diversité importante, et concernent entre 10 et 17 thématiques différentes (tableau n°7) : 17 en Chartreuse, 10 sur Métropole Savoie, 12 sur le Pays Voironnais. Bien que le rôle attendu de l'agriculture soit différent, on observe une certaine proximité entre les actions menées au niveau des trois territoires. Ainsi, sur la dimension économique, un accompagnement aux circuits courts et à l'agritourisme, à la valorisation du bois énergie, à l'installation, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail est présente sur les trois territoires. Il en est de même sur la dimension du « cadre de vie », avec des actions accompagnant l'agriculture dans son rôle de gestion de l'espace et des paysages, les trois territoires ayant mis en œuvre des programmes de gestion de l'espace (PLGE) initiés par le Conseil régional.

**Tableau n°7 : Synthèse des principales actions menées ou prévues en direction de l'agriculture dans les politiques territoriales dans le PNR de Chartreuse, le Pays Voironnais et Métropole Savoie.**

	PNR Chartreuse	Pays Voironnais	Métropole Savoie
<b>Ressource</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Circuits courts et productions fermières</li> <li>- Adaptation des coopératives</li> <li>- Installation/ transmission</li> <li>- Ressources forestières, bois énergie</li> <li>- Conditions de travail / remplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation agricole</li> <li>- Conditions de travail</li> <li>- Vente de produits locaux</li> <li>- Démarche de qualité</li> <li>- Bois énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de circuits courts/ points de vente</li> <li>- Cessation /reprise d'exploitations,</li> <li>- Bois énergie</li> <li>- Conditions de travail</li> </ul>
<b>Cadre de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agritourisme</li> <li>- Communication</li> <li>- Route des savoir-faire *</li> <li>- Intégration paysagère bâtiments</li> <li>- Rôle de l'agriculture sur la gestion des paysages</li> <li>- Structuration des réseaux professionnels*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agritourisme</li> <li>- Intégration paysagère bâtiments et plantations de haies</li> <li>- Partage des espaces/ reconnaissance entre usagers</li> <li>- Accueil du public et prévention des risques en forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication agriculture/citoyens</li> <li>- Tourisme vert</li> <li>- Maintien des espaces naturels ouverts</li> </ul>
<b>Nature</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des effluents de transformation</li> <li>- Outils de prise en compte de l'environnement dans les projets*</li> <li>- Prévention des pollutions*</li> <li>- Connaissance et préservation biodiversité*</li> <li>- Préservation ressource en eau *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration pratiques agricoles et qualité de l'eau</li> <li>- Lutte contre la déprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection contre les incendies de forêts (CTS Chambéry Mét.)</li> </ul>
<b>Transversaux</b>	Gestion de l'espace/ diagnostic foncier (plan Parc)	Schéma de secteur du Pays Voironnais et actions foncières	Maison de la vigne et du Vin Animation agricole

\* : dispositifs non spécifiquement agricoles / Surlignés en jaunes : les domaines d'actions identiques aux trois territoires

### ***Un accompagnement relativement équilibré des différentes fonctions de l'agriculture***

En reprenant le classement des actions ou mesures identifiées selon les trois figures de la campagne (ressources, cadre de vie, nature), on peut retenir trois enseignements sur les politiques territoriales en Chartreuse, en comparaison aux politiques des échelons supra-territoriaux analysées précédemment (partie 2) :

- Un ***accompagnement du rôle de l'agriculture vis-à-vis du cadre de vie*** des territoires. Contrairement aux politiques menées aux autres échelons, celui-ci fait l'objet d'une intervention plus marquée (en nombre de dispositifs sur l'ensemble) et visant l'agriculture. Une partie de ces dispositifs vise même explicitement le cadre de vie, soit dans l'intitulé de l'action, soit dans ses objectifs. Ceci se traduit notamment par des actions concernant la gestion de l'espace et des paysages par l'agriculture, la communication entre agriculture et habitants, l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et l'agritourisme.
- Un ***accompagnement également de la fonction économique de l'agriculture***. Alors que celle-ci est déjà accompagnée fortement par les politiques supra-territoriales, le fait que les politiques territoriales apportent un appui « supplémentaire » peut s'expliquer de deux manières : soit la fonction économique de l'agriculture est soutenue en tant que telle, soit des attentes du territoire en matière de cadre de vie trouvent, pour partie, leur traduction dans un accompagnement économique de l'agriculture. Si l'on prend l'exemple des aides apportées aux circuits courts, alors qu'en Chartreuse il s'agit de soutenir la valorisation économique de ressources du territoire dans une logique de maintien d'un tissu économique sur le territoire de Métropole Savoie et, dans une moindre mesure, dans le Pays Voironnais, cela correspond plutôt à une réponse aux attentes du territoire en termes de cadre de vie. Cela illustre que des actions assez proches dans leur contenu peuvent répondre à des finalités différentes.
- Un ***accompagnement variable du rôle environnemental de l'agriculture***. Celui-ci fait l'objet d'un nombre plus limité de dispositifs en comparaison aux deux précédents, sauf dans le PNR de Chartreuse dont c'est l'une des vocations. Celui-ci met en œuvre plusieurs actions concernant la biodiversité, mais également sur la qualité de l'eau. Dans le Pays Voironnais, l'accent est mis sur la qualité de l'eau et au niveau de Métropole Savoie, hormis une action sur la forêt, il n'existe pas d'action directement environnementale (le PLGE étant considéré ici comme contribuant plutôt au cadre de vie).

Les politiques territoriales s'inscrivent ainsi dans une stratégie plus globale du territoire ; elles traduisent et visent à soutenir une vision de la place de l'agriculture dans le développement territorial. Elles accompagnent un spectre plus large des fonctions de l'agriculture, en particulier en s'intéressant à sa contribution au cadre de vie. Cette dernière peut, selon les territoires et le rôle attendu de l'agriculture (zones périurbaines du Pays Voironnais et de Métropole Savoie en particulier) être globalement présente en filigrane dans de nombreuses actions de manière plus ou moins directe, y compris sur les volets économiques et environnementaux.

### ***Un « décloisonnement » des actions entre secteurs qui reste limité.***

Les politiques territoriales, bien qu'elles soient intégrées à une politique globale du territoire, se traduisent finalement par des interventions le plus souvent spécifiques à l'agriculture et, au final, on peut parler de politique agricole au niveau des territoires (cas du PNR de Chartreuse et du Pays Voironnais) ou de « volet agricole » dans une procédure territoriale (CDRA de Métropole Savoie). Toutefois, le PNR de Chartreuse se distingue néanmoins avec un certain nombre d'actions « transversales » qui concernent à la fois l'agriculture et d'autres acteurs ou secteurs (exemple : route des savoir-faire dans le programme Leader +). Ce constat illustre une difficulté à décloisonner l'agriculture et à traduire la transversalité du projet de territoire (qui intègre l'agriculture et les autres secteurs économiques) jusqu'au niveau des actions et des leviers d'intervention.

Cette observation tient aussi au champ des interventions politiques que nous avons étudié. En effet, au-delà des actions ou projets faisant l'objet de financements, l'action des territoires en matière de foncier et d'aménagement, que nous n'avons pas observée, est une intervention par définition transversale et touchant directement l'agriculture. Dans les trois territoires, des outils existent ainsi afin de tenter de maîtriser, gérer à l'échelle de ces territoires, l'affectation du foncier entre différentes activités économiques et urbanisation (SCOT Métropole Savoie, Plan de Parc du PNR de Chartreuse, schéma de secteur du Pays Voironnais).

### ***Des moyens financiers très limités***

Les montants financiers dans les différentes procédures ou politiques territoriales sont compris dans les trois territoires dans une fourchette approximative de 120.000 à 180.000 euros par an. Ramené au nombre d'exploitations, cela représente un montant compris entre 120 et 180 euros par an. Ces montants, qui ne constituent à ce stade qu'une estimation, sont très limités au regard de l'ensemble des soutiens publics à l'agriculture, qui s'élèvent pour une exploitation professionnelle à 20.100 euros par an en Savoie et à 23.500 euros par an en Isère (sources ministère de l'Agriculture).

### ***Quelle complémentarité avec les politiques menées par les échelons supra-territoriaux ?***

La lecture des politiques territoriales, en comparaison avec l'inventaire des politiques de européennes, nationales et régionales (partie 2), permet de faire les constats suivants :

- Les politiques mises en œuvre à l'échelon territorial interviennent sur le rôle de l'agriculture **en terme de cadre de vie**, ce qui complète les interventions des échelons « supra-territoriaux » qui mobilisent très peu de moyens sur cette dimension. Cela semble relativement logique dans la mesure où c'est au niveau territorial que les enjeux et les questions en termes de cadre de vie sont posées, de surcroît de manière différenciée selon les territoires comme nous l'avons vu précédemment (cf. point 3.1). De plus, c'est à l'échelle territoriale, ou locale au sens large, que se situent certaines compétences permettant d'intervenir à ce niveau, en particulier en matière d'aménagement et de gestion du foncier. A titre d'exemple, l'une des compétences dont s'est dotée la communauté d'agglomération du Pays Voironnais concerne l'environnement et le cadre de vie. Il semble ainsi qu'une articulation s'opère entre les différents échelons d'interventions, les niveaux supra-territoriaux (Etat, Europe) apportant un cadre de financement, et l'échelon territorial disposant de la compétence et de l'expertise.
- Les politiques territoriales interviennent sur la **dimension économique** de l'agriculture, ce qui pourrait sembler redondant avec les interventions européennes et nationales. Ceci appelle plusieurs remarques ou questions : *i)* ces actions ou mesures ne sont pas mises en œuvre dans une logique sectorielle de soutien à la production mais dans une logique territoriale où la dimension productive de l'agriculture est soutenue dans la mesure où cela répond aux enjeux du territoire ; *ii)* de manière plus fine, on observe que le territoire intervient sur certaines thématiques qui ne sont pas, ou très peu, prises en compte par les autres échelons, comme notamment les conditions de travail en agriculture ; *iii)* on observe également dans ces politiques territoriales une intervention sur des thématiques faisant pourtant l'objet d'une intervention de la part des autres échelons (par exemple l'installation). Nous n'avons pas d'éléments pour expliciter l'articulation entre échelons. Néanmoins, la complémentarité avec les autres échelons étant une préoccupation des territoires (en Chartreuse, la mise en œuvre d'une action agricole est précédée d'une vérification des autres politiques menées sur le même thème), on peut envisager que les politiques territoriales sont complémentaires, par exemple en visant un public différent.
- Sur la **dimension environnementale**, les interventions européennes et nationales visent essentiellement à réduire les externalités négatives. Les politiques territoriales comportent une dimension environnementale visant aussi à encourager ou maintenir le rôle positif de l'agriculture sur le territoire en termes de paysage mais aussi de biodiversité, même si la dimension « réduction des nuisances » est également présente (notamment en Chartreuse et dans le Pays Voironnais sur l'enjeu qualité de l'eau). Ces actions répondent pour une part à des enjeux de cadre de vie (cf. les actions sur la gestion de l'espace et des paysages).

**Tableau n°8 : Complémentarités entre politiques territoriales et politiques des autres niveaux d'intervention**

Rôles de l'agriculture	Politiques de l'Union Européenne et de l'Etat	Politiques territoriales
Fonction économique	+++ (modernisation, compétitivité)	+++ (valorisation ressource locale ; voire « cadre de vie »)
Contribution au cadre de vie	-	++ (agritourisme, foncier et gestion de l'espace...)
Fonction environnementale	++ (protection et diminution des externalités négatives)	+ (variable selon les territoires)

### 3.3. Le rôle des institutions territoriales dans la mise en œuvre des politiques

#### *Un rôle de pivot des collectivités territoriales ? Des situations contrastées*

Sur les trois territoires étudiés, on observe globalement deux situations contrastées quant aux modalités de mise en œuvre opérationnelle des politiques territoriales :

- ✱ Dans le cas du PNR de Chartreuse et du Pays Voironnais, le territoire organisé en Syndicat mixte, est porteur d'un projet pour l'agriculture, formalisé respectivement dans la Charte du Parc et par le projet d'agglomération. Ce projet sert de cadre de référence au territoire dans la mobilisation des différentes procédures territoriales (notamment régionales : CDRA, PSADER, etc). Le territoire étant amené à assurer le portage des différentes procédures territoriales en tant que maître d'ouvrage, il utilise celles-ci comme des outils pour la mise en œuvre de sa politique. De plus, ces deux territoires disposant de moyens financiers propres, ils ne sont pas entièrement dépendants des différentes procédures territoriales et peuvent mener seuls des actions non prises en compte dans celles-ci. Ces financements propres peuvent également servir à compléter des procédures existantes ou être utilisés comme levier pour mobiliser des cofinancements (par exemple des financements européens Leader+). Par ailleurs, ces deux territoires assurent également, de manière partagée avec les Chambres d'agriculture dans le cas du PNR, l'animation agricole sur leur territoire. Cela leur permet d'être moteur dans les projets agricoles et d'assurer également la mise en œuvre de leur politique auprès des porteurs de projet : l'un des rôles des chargés de mission étant de s'assurer de la cohérence entre les projets financés et les objectifs de la politique du territoire.
- ✱ La situation est plus complexe sur le territoire de Métropole Savoie qui ne dispose pas, au-delà des procédures régionales, de moyens financiers pour l'agriculture. Si l'on s'intéresse à Chambéry Métropole, la volonté de l'agglomération de mettre en œuvre une politique agricole (avec la création récente d'une commission sur l'agriculture périurbaine) nécessite une articulation avec le territoire plus large de Métropole Savoie. L'agglomération ne disposant pas de moyens financiers propres pour mettre en œuvre sa politique agricole, qu'elle a inscrite dans son projet d'agglomération, elle doit pour cela mobiliser des dispositifs définis au niveau de Métropole Savoie, qui est notamment porteur du CDRA. Cette superposition ne pose pas de problème sur le fond car les orientations des deux institutions sont relativement proches, mais cela ajoute à la complexité du dispositif et ne facilite pas sa lisibilité.

Au final, on peut dire que les territoires, quand ils sont organisés comme c'est le cas ici, ont en quelque sorte un rôle de pivot, ou de creuset, vis-à-vis des différentes politiques à l'œuvre sur leur territoire.

- ➔ Cela présente l'intérêt d'une cohérence entre les différents cadres dans un contexte de multiplication des procédures territoriales.

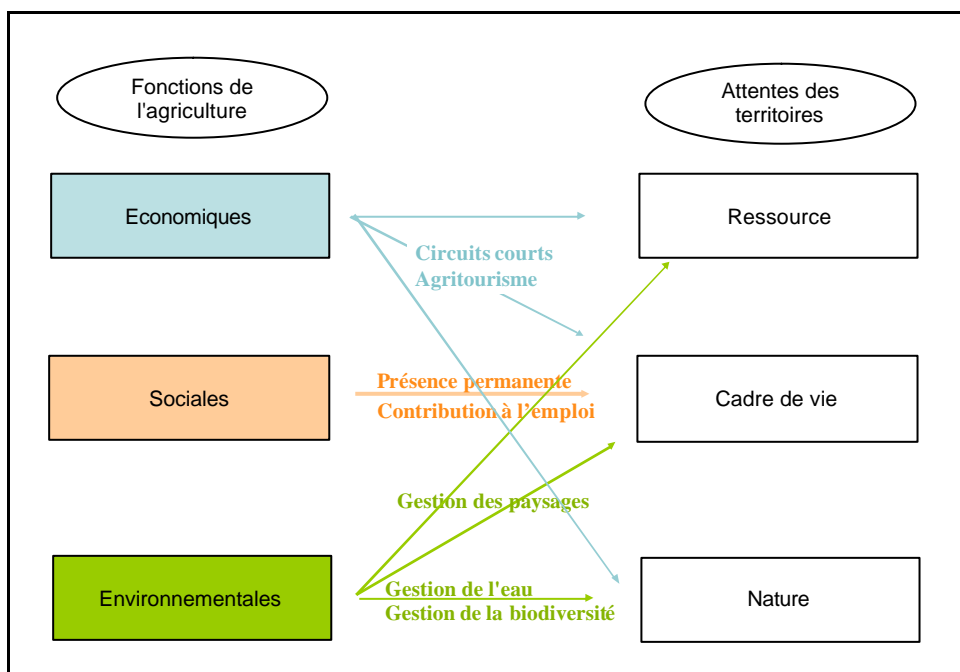
- Par contre, ce rôle de pivot n'est pas toujours reconnu dans les découpages choisis pour certaines politiques territoriales. Par exemple, le PNR de Chartreuse n'a pas ce rôle sur les zones franges car il doit le partager avec les agglomérations voisines. De même, la politique territoriale à venir du Conseil général de l'Isère associe le Sud de la Chartreuse avec le Pays Voironnais. Enfin, le territoire peut également choisir de s'associer à un autre territoire pour mobiliser certaines procédures (cas du PNR de Chartreuse, s'associant à l'Avant-Pays Savoyard pour les programmes Leader et le CDRA).
- Les procédures territoriales obligent à la mise en place à chaque fois d'un processus de gouvernance adapté. Cela peut entraîner à la longue une certaine démobilisation des acteurs, puisque l'utilité d'un processus impliquant un diagnostic, la définition d'orientations et d'un programme d'actions n'est pas évidente quand il s'agit d'inscrire dans un cadre de programmation des orientations et des actions déjà définies par ailleurs.

**Encadré n°1 : Lien entre la multifonctionnalité de l'agriculture et les attentes des territoires schématisées selon les « figure de la campagne »**

La description des politiques territoriales menées sur les trois territoires étudiés et leur mise en lumière par les projet de développement portés par ces territoires nous amènent à modifier et préciser la grille d'analyse utilisée pour réaliser la classification des dispositifs (partie 2).

En effet, il apparaît qu'il n'y a pas nécessairement une relation « linéaire » entre, d'un côté, les attentes des territoires (définies selon les trois figures de la campagne de Perrier-Cornet et al. (2002) et, de l'autre, les fonctions de l'agriculture (définies au sens de la multifonctionnalité).

En effet, il apparaît que des attentes des territoires en termes d'environnement et de cadre de vie peuvent se traduire par une fonction économique sur les exploitations (service, circuits courts...). A l'inverse, une fonction environnementale de l'agriculture peut contribuer à un enjeu économique pour le territoire (exemple du paysage / tourisme). Le schéma suivant tente de synthétiser ces relations en les illustrant par des exemples.



## 4. Eléments de réflexion et de questionnements

---

Bien qu'une certaine prudence soit nécessaire vis-à-vis des enseignements de cette étude, en particulier vis-à-vis des particularités du territoire choisi (notamment un territoire de PNR, avec des leviers financiers importants et un rôle central vis-à-vis du projet de territoire), cette dernière partie propose, à partir de ces enseignements, quelques éléments de réflexion et de questionnement.

### 4.1. Quels enjeux pour l'agriculture dans le cadre de politiques territoriales ?

#### *Quel intérêt et quels enjeux à s'inscrire dans les projets des territoires ?*

- ✿ Ce qui correspond à une attente du territoire envers l'agriculture, par exemple la diversification, la vente directe, etc. ne correspond pas nécessairement à des orientations prioritaires pour l'agriculture d'un territoire, qui s'inscrit également dans des filières dépassant plus ou moins largement le territoire. Dans ce contexte, l'agriculture est-elle toujours en mesure de répondre à ces attentes et n'y a-t-il pas un risque à ne traiter qu'une fraction marginale de l'agriculture dans les territoires dans le cadre des politiques territoriales ?
- ✿ La cohérence entre le projet de l'agriculture et le projet pour l'agriculture porté par les territoires ne semble pas nécessairement aller de soi. Il nous semble que plusieurs situations peuvent exister entre, d'un côté, un projet agricole local fortement intégré au projet du territoire et, de l'autre côté, la recherche d'un ajustement du secteur agricole, dont le projet reste sectoriel, avec un projet de territoire en s'adaptant pour intégrer certaines attentes territoriales (accès aux espaces agricoles, insertion paysagère...).
- ✿ Cette « cohérence » entre agriculture et territoire n'est-elle pas plus facile à trouver sur les territoires plus ruraux comme la Chartreuse, où le rôle productif de l'agriculture est lui aussi « attendu », que dans des territoires très périurbains mettant essentiellement en avant son rôle en termes de cadre de vie ?
- ✿ Cette complexité entraîne un besoin important de concertation entre collectivités et agriculture, pour aboutir à une vision partagée sur les orientations d'une politique agricole.
- ✿ Enfin, l'exemple du projet de territoire de la Chartreuse incite à ne pas lire les dynamiques territoriales uniquement comme une extension des dynamiques urbaines. Dans un contexte de compétition croissante entre les territoires, nombre d'entre eux sont soucieux de soutenir un développement économique endogène et ne pas uniquement profiter des retombées d'un développement exogène essentiellement urbain. Cela implique de valoriser les atouts locaux, et il y a sans doute localement des opportunités pour l'agriculture en terme d'alliance et de projet.

#### *Quelles marges de manœuvre pour l'agriculture dans les politiques territoriales ?*

Nous n'avons pas, dans ce travail, observé de manière suffisamment précise comment l'agriculture est associée à la mise en œuvre des procédures territoriales. Il soulève néanmoins plusieurs questions : comment l'agriculture est-elle, de manière plus générale, associée à la définition de ses « missions » vis-à-vis du territoire ? Cela fait-il l'objet d'une concertation, et si oui quelles sont les marges de manœuvre de l'agriculture dans ce cadre ? Y a-t-il des différences entre territoires ?

#### *Quelle échelle et quels modes de mobilisation et d'organisation ?*

Cette étude soulève plusieurs interrogations du point de vue de l'agriculture quant à la démarche à employer et la position à tenir pour participer aux projets de territoire.

- ✿ En premier lieu, l'identification du lieu de gouvernance structurant à l'échelle duquel il faut se mobiliser ne va pas nécessairement de soi, sachant que sur un même territoire plusieurs institutions peuvent porter une vision de l'agriculture et que le rôle de « pivot » n'est pas toujours clairement identifié et partagé (qui porte les attentes du territoire envers l'agriculture ?). Cela pose une question

en termes d'organisation de l'agriculture (en termes d'échelle et de partenariat) pour participer aux projets de territoires. Notons que les politiques territoriales ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'organisation départementale entre la profession agricole et l'Etat (DDAF) qui a longtemps prévalu dans l'adaptation de dispositifs nationaux ou européens à un contexte départemental (dans le cadre des CDOA). Cela interroge également sur sa capacité à élaborer et mettre en œuvre un projet à différentes échelles, dans un contexte de foisonnement des procédures, et sur la pertinence d'une échelle par rapport à une autre pour élaborer ce projet.

- ✱ De même, il faut également faire la distinction entre s'inscrire dans une procédure et s'inscrire dans le projet du territoire. Dans les territoires organisés que nous avons étudiés, les orientations étant définies en amont des procédures, l'enjeu pour l'agriculture est bien de s'inscrire le plus en amont possible dans le projet du territoire et pas uniquement au moment de la mise en œuvre des procédures. En effet, celles-ci, souvent mises en œuvre dans l'urgence, ne sont pas nécessairement le meilleur lieu pour établir un partenariat et une concertation avec les élus du territoire et s'appuient généralement sur des orientations définies préalablement.
- ✱ Enfin, les politiques territoriales demandent à l'agriculture de s'inscrire dans des logiques territoriales qui dépassent les frontières sectorielles et modifient les argumentaires mis en avant pour justifier une intervention publique. Qu'est-ce que cela implique pour l'agriculture en termes de connaissance du territoire dans son ensemble, voire de compétences en matière d'économie, d'aménagement et de développement territorial ? Si l'agriculture ne maîtrise bien sûr pas la vision du développement portée par le territoire, ne doit-elle pas néanmoins être porteuse d'une vision du développement rural afin de garder une capacité à être force de proposition dans les projets de territoire ?

## **4.2. Quelles perspectives pour les politiques territoriales ?**

### ***Un phénomène émergent : vers une plus grande transversalité des politiques entre territoires ?***

La mise en œuvre de politiques, ou tout du moins d'actions ou de projets, à une échelle interterritoriale n'a pas fait l'objet d'une analyse précise. Nous avons néanmoins repéré quelques exemples, tels que le Pôle d'excellence rurale « Bois Energie » commun entre le PNR de Chartreuse et le Pays Voironnais, le marché fermier de Noël (entre Chartreuse et Bauges), ou le Programme Leader+ Avant-Pays Savoyard / Chartreuse.

Cette échelle de projet est-elle amenée à se développer ? Elle semble en tout cas correspondre à un enjeu important et à une volonté dans les trois territoires, de manière plus ou moins marquée. Tous, en effet, souhaitent initier ou développer des collaborations avec leurs territoires voisins. En particulier, le PNR de Chartreuse, dont le développement est fortement influencé par des dynamiques situées à l'extérieur du territoire du fait de la pression résidentielle et économique croissante des agglomérations voisines, a fait du développement de ces partenariats l'un des enjeux de sa nouvelle Charte. Il s'agit d'assurer à la fois une certaine prise en compte des conséquences des dynamiques de ces territoires sur son propre développement et de développer des complémentarités.

Néanmoins, les procédures territoriales actuelles ne tendent-elles pas à cloisonner les interventions dans des frontières relativement figées ? Offrent-elles un cadre suffisant pour la mise en œuvre de telles actions ? Enfin, quel peut être le rôle des collectivités départementales et régionales dans ces évolutions ?

### ***Quelles perspectives des politiques territoriales face aux évolutions à venir de la PAC et des marchés ?***

Comment les évolutions actuelles et à venir de la PAC et des marchés agricoles vont-elles réinterroger les politiques territoriales, et celles-ci seront-elles amenées à évoluer ? On se situe actuellement dans un contexte contradictoire où les politiques territoriales représentent un levier financier très modeste, mais dans le cadre d'une PAC de moins en moins régulatrice (découplage des aides directes, dérégulation des marchés).

Les politiques territoriales apparaissent comme un lieu d'expérimentation de nouveaux leviers d'intervention en direction de l'agriculture, qu'il s'agisse de leviers de développement (circuits courts, etc.) ou de leviers d'adaptation à un contexte territorial de plus en plus urbain.

Enfin, dans l'hypothèse d'un retrait des politiques l'Etat et de l'Union Européenne vis-à-vis des questions de multifonctionnalité de l'agriculture, les politiques territoriales risquent de constituer le seul cadre permettant d'accompagner l'insertion de l'agriculture dans le développement des territoires. Face à ce constat, il nous semble qu'il existe un décalage important entre l'ampleur des enjeux liés à la contribution de l'agriculture au cadre de vie d'un espace rural de plus en plus périurbain et les moyens financiers limités dont elle dispose.

## Abréviations

CAD	Contrat d'agriculture durable
CDOA	Commission départementale d'orientation agricole
CDRA	Contrat de développement Rhône-Alpes
CTE	Contrat territorial d'exploitation
FIDA	Fonds intercommunal de développement agricole
ICHN	Indemnités compensatoires de handicaps naturels
MAE	Mesure agro-environnementale
PLGE	Projet Local de Gestion de l'Espace par l'agriculture et la forêt
PSADER	Projet stratégique agricole et de développement rural
PNR	Parc Naturel Régional

## Bibliographie

- Behar D. et Estèbe Ph., 2007. Aménagement du territoire, une mise en perspective. *In* :L'Etat de la France – édition 2007-2008, Ed. La Découverte, 286-295.
- Bertrand N., Fleury Ph., Perron L., Tolron J.J. et Janin C., 2005. Politiques d'aménagement et multifonctionnalité agricole dans le sillon alpin. Communication au Symposium International PSDR, Lyon, 9-11 mars 2005, 21 p.
- Bessy-Pietri P., Hilal M. et Schmitt B., 2000. Recensement de la population 1999 – Evolutions contrastées du rural. INRA Sciences Sociales, N°2/00, 4 p.
- Perrier-Cornet Ph. et Hervieu B., 2002. Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble. *In* : Perrier-Cornet Ph. (Dir), Repenser les Campagnes, Editions de l'aube – DATAR, 9-31.
- Perron L. (coord.), 2007. L'agriculture du massif alpin : image et enjeux d'évolution. Conférence agricole alpine, Saint-Baldoph, 119 p.
- Trouvé A. et Berriet-Sollic M., 2007. Le territoire comme élément de renouvellement de la régulation agricole ? Mise en évidence à partir des politiques agricoles des Régions européennes. Communication au séminaire PAPPET, 25-26 janvier 2007, Cermoserem - Cluster 9/ Pacte territoires, 5p.

## Annexes

\*\*\*

*Pages suivantes*

**Annexe 1 : Inventaire des principaux dispositifs européens, nationaux et régionaux en relation avec l'agriculture et classement selon les trois figures de la campagne.**

Figures de la campagne	Dispositifs
Campagne « Ressource »	<p><b>POLITIQUES AGRICOLES :</b></p> <p><b>PAC 1<sup>er</sup> pilier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aide aux revenus agricoles</li> </ul> <p><b>PAC 2<sup>nd</sup> pilier : Programme de Développement Rural 2007/2013(UE, Etat, Région) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes (111)</li> <li>○ Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles (123) (aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière et investissements des IAA, prime d'orientation agricole)</li> <li>○ Coopération pour la mise au point de nouveaux produits ou procédés dans les secteurs agricole et alimentaire (124)</li> <li>○ Encourager les agriculteurs à participer à des régimes de qualité alimentaire (132)</li> <li>○ Information et promotion des produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire (133)</li> <li>○ Modernisation des exploitations agricoles (121) (Plan de modernisation des bâtiments d'élevage – PMBE et aide à la mécanisation en montagne)</li> <li>○ Aide à l'installation des jeunes agriculteurs (112)</li> <li>○ ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels) (211-212)</li> <li>○ Retraite anticipée des agriculteurs (113)</li> <li>○ Amélioration et développement des infrastructures liées à l'adaptation des secteurs agricole et forestier (125) (soutenir la desserte forestière, soutien aux retenues collinaires ou de substitutions)</li> <li>○ Diversification vers des activités non agricoles (311) (diversification non agricole des exploitations agricoles, des entreprises agri-rurales)</li> </ul> <p><b>Politique de L'Etat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aide à la Transmission d'Exploitation (ATE)</li> <li>○ Aide à l'agriculture raisonnée</li> <li>○ Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)</li> <li>○ L'enseignement agricole</li> <li>○ Soutien à l'emploi salarié agricole</li> <li>○ Fonds national de garantie des calamités agricoles</li> <li>○ Dégrèvement de la taxe foncière</li> <li>○ Aide aux exploitations en difficulté (Agridiff)</li> <li>○ Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF)</li> </ul> <p><b>Politique du Conseil Régional de Rhône-Alpes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'emplois dans les groupements d'employeurs et les coopératives d'utilisation de matériels en commun</li> <li>○ Accompagner les réseaux de soutien personnalisé aux agriculteurs en situation fragile</li> <li>○ Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)</li> <li>○ Intervention en faveur des réseaux collectifs d'irrigation</li> <li>○ Plan régional d'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage</li> <li>○ Chéquiers « réussir son installation en Rhône-Alpes » (Faciliter les projets d'installation en agriculture)</li> <li>○ Contrat Régional d'Objectif de Filière ou de production</li> <li>○ Programme intégré de développement agricole (PIDA)</li> <li>○ Pôle d'Expérimentation et de Progrès (PEP) (Soutenir la recherche appliquée et l'expérimentation des filières)</li> <li>○ Industries agricoles et alimentaires. Soutiens aux dynamiques collectives</li> </ul> <p><b>POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL :</b></p> <p><b>PAC 2<sup>nd</sup> pilier : Programme du Développement Rural 2007/2013(UE, Etat, Région) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aide à la création et au développement de micros entreprises (312)</li> <li>○ Formation et l'information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 (331)</li> <li>○ Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre. (341)</li> </ul> <p><b>Politique de L'Etat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Zone de revitalisation rurale</li> <li>○ Prime d'aménagement du territoire (PAT)</li> <li>○ Les territoires ruraux de développement prioritaire (T.R.D.P.)</li> <li>○ Les pôles d'excellence rurale</li> <li>○ Pays d'accueil touristique</li> <li>○ Action des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)</li> </ul> <p><b>Politique du Conseil Régional de Rhône-Alpes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intervention en faveur des organisations collectives de vente en circuits courts</li> <li>○ Agriculteurs en Rhône-Alpes, Investir pour Réussir dans son Entreprise AGRAIRE</li> <li>○ Entreprises agri rurales localement innovantes</li> </ul>

Figure de la campagne	Dispositifs
<p align="center"><b>Campagne « Cadre de vie »</b></p>	<p><b>POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL</b>  <b>PAC 2<sup>nd</sup> pilier : Programme de Développement Rural 2007/2013(UE, Etat, Région)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Promotion des activités touristiques (313)</li> <li>o Services de base pour l'économie et la population rurale (321)</li> <li>o Rénovation et développement des villages (322)</li> <li>o Conservation et mise en valeur du patrimoine rural (323)</li> </ul> <p><b>Politique de L'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les Pays</li> </ul>
<p align="center"><b>Campagne « nature »</b></p>	<p><b>POLITIQUES AGRICOLES</b>  <b>PAC 2<sup>nd</sup> pilier : Programme de Développement Rural 2007/2013(UE, Etat, Région)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Reconstruction du potentiel agricole (126)</li> <li>o Aide pour les investissements non productifs (216)</li> <li>o Plan végétal pour l'environnement (PVE) (121-A)</li> <li>o Paiements agro-environnementaux (MAE) (PHAE 2, Natura 2000, qualité de l'eau, agriculture biologique, Protection des races menacées de disparition) (214)</li> <li>o Aide au premier boisement de terres agricoles (221)</li> <li>o Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adaptation de mesures de prévention (226)</li> <li>o Investissements non productifs en milieux forestiers (227) (investissement relatif aux forêts ayant un rôle protection contre les aléas naturels en montagne, Contrats Natura 2000 en forêt)</li> </ul> <p><b>Politique de L'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA 2)</li> <li>o Politiques forestières nationales</li> </ul> <p><b>Politiques du Conseil Régional de Rhône-Alpes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Encourager dans les exploitations agricoles la recherche de l'autonomie en matière d'approvisionnement et de consommation énergétique, réduire les coûts</li> </ul> <p><b>POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES</b>  <b>Union Européenne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Programme Life</li> </ul> <p><b>Politique de L'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Action des Conservatoires d'espace naturel (CREN)</li> <li>o Contrats de rivière</li> <li>o SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux)</li> <li>o Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)</li> <li>o Action « Les Parcs Nationaux »</li> <li>o Conservatoires de l'espace littoral et des rivages lacustres</li> <li>o Les Réserves Naturelles</li> <li>o L'arrêté de protection de biotope</li> <li>o Restauration des terrains de montagne (RTM)</li> </ul> <p><b>Politique du Conseil Régional de Rhône-Alpes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Intervention de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse: la lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides (Les orientations : la réduction des pollutions diffuses et dispersées, la consolidation des acquis du Programme de Maîtrise des Pollutions d'origine agricole, la promotion du développement durable de l'agriculture</li> </ul>
<p><b>Dispositifs transversaux aux trois figures de la campagne</b></p>	<p><b>POLITIQUES AGRICOLES :</b>  <b>Politique du Conseil Régional de Rhône-Alpes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Plans pastoraux territoriaux</li> </ul> <p><b>POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL</b>  <b>PAC 2<sup>nd</sup> pilier : Programme de Développement Rural 2007/2013(UE, Etat, Région) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Programmes Leader</li> </ul> <p><b>Politique de L'Etat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Agenda 21local</li> </ul> <p><b>Politique du Conseil Régional de Rhône-Alpes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)</li> </ul> <p><b>POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES</b>  <b>Politique de L'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Action des Parcs Naturels Régionaux</li> </ul>

## Annexe 2 : Inventaire des actions concernant l'agriculture dans les politiques territoriales du territoire PNR de Chartreuse

	Objectifs prioritaires des mesures	Actions et mesures en relation avec l'agriculture dans les politiques territoriales en Chartreuse	
		Actions mises en œuvre dans le cadre du CDRA Avant Pays Savoyard/Chartreuse, des actions du PNR, des actions prévues dans le PSADER, du Programme Leader, du Pole d'excellence rural, du Contrat de rivière Guiers	
		PNR	PNR et Avant-Pays Savoyard
<u>Campagne ressource</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser les activités agricoles qui répondent aux demandes de qualité en donnant une bonne image du parc.</li> <li>○ Soutenir la vente directe et la promotion des productions</li> <li>○ Compétitivité dans la filière bois - énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutien à l'agriculture de montagne : (PNR 321.1) installation/transmission, stabilisation foncière, diversification, structuration des filières.</li> <li>○ Produire et garder de la valeur ajoutée sur le territoire (CTPNR 323.1) : ateliers de transformation, signes de qualité.</li> <li>○ Promotion sur les productions agricoles locales (CTPNR, 323.2)</li> <li>○ Conserver une activité économique agricole sur tous les secteurs du territoire (PSADER)</li> <li>○ Etude sur la production fermière en chartreuse (Leader)</li> <li>○ Pole d'excellence rural Bois-énergie (avec le Pays Voironnais)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diagnostics fonciers agricoles (CDRA : 1.2)</li> <li>○ Création d'un fonds d'intervention foncier (Volet foncier des Contrats territoriaux)(CDRA : 1.3)</li> <li>○ Structurer le Bois énergie (CDRA : 7.2)</li> <li>○ Saisir les opportunités de production et de débouchés en circuits courts (CDRA : 5.2)</li> <li>○ Soutenir l'adaptation des coopératives aux démarches qualités et aux nouveaux débouchés. (CDRA : 5.4)</li> <li>○ Améliorer les conditions de mobilisation de la ressource forestière (CDRA : 7.1)</li> <li>○ Animer le développement de la filière bois (CDRA : 7.4)</li> <li>○ Améliorer les conditions de travail par l'organisation interne, l'accès au remplacement et aux services extérieurs (CDRA : 5.1)</li> </ul>
<u>Campagne cadre de vie</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir les savoir-faire locaux par la marque du parc.</li> <li>○ Conserver l'identité récréative du territoire</li> <li>○ Respecter les sites à forts enjeux environnementaux. Les agriculteurs garantiront le maintien de paysages ouverts.</li> <li>○ Garantir la fonction récréative de la forêt</li> <li>○ Maîtriser le foncier pour moins dévorer l'espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer l'image de marque de l'agriculture (CTPNR, 322.2) : intégration paysagère des bâtiments, communication vers le public</li> <li>○ Développement de l'agritourisme (accueil à la ferme) pour participer à un développement économique transversal (CTPNR, 321.2)</li> <li>○ Positionner l'agriculture dans son rôle de gestion des espaces naturels et des paysages (CTPNR 322-1)</li> <li>○ Conforter la structuration des réseaux de socioprofessionnels (dont l'agriculture) (CTPNR 121)</li> <li>○ Donner les moyens aux agriculteurs de s'adapter aux changements de la société rurale (PSADER)</li> <li>○ Route des savoir-faire et des sites culturels (LEADER)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diagnostics fonciers agricole (CDRA : 1.2)</li> <li>○ Création d'un fonds d'intervention foncier (Volet foncier des Contrats territoriaux) (CDRA : 1.3)</li> <li>○ Améliorer les conditions de la production forestière (CDRA : 7.1)</li> <li>○ Valoriser les spécificités de la ressource forestière (CDRA : 7.3)</li> <li>○ Animer le développement de la filière bois (CDRA : 7.4)</li> </ul>
<u>Campagne nature</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conserver les réserves naturelles et les espaces sensibles</li> <li>○ Prévenir des risques de conflits d'usage entre les exploitations forestières et les activités de nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Outils pour la prise en compte de l'environnement dans les projets agricoles, touristiques et forestiers (CTPNR 221)</li> <li>○ Prévention des pollutions aux activités artisanales, industrielles, agricoles, pastorales et domestiques (CTPNR 231)</li> <li>○ Connaissance et préservation de la diversité biologique (PNR 222)</li> <li>○ Connaissance et préservation de la ressource en eau (PNR 231)</li> <li>○ Equipement biogaz de la Coopérative laitière des Entremonts. (PNR 321 – 1)</li> <li>○ Maîtrise des effluents de transformation fromagère (Contrat de rivière)</li> </ul>	
Actions transversales		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gestion économe de l'espace (212) (notamment par une veille sur le foncier agricole dans les documents d'urbanisme)</li> <li>○ Maintenir des zones à vocation agricole dans le paysage du territoire du Parc de Chartreuse (PSADER)</li> </ul>	

### Annexe 3 : Inventaire des actions concernant l'agriculture dans les politiques territoriales du territoire de Métropole Savoie

	Objectifs prioritaires des mesures	Actions et mesures en relation avec l'agriculture dans les politiques territoriales en Chartreuse	
		Métropole Savoie	Chambéry Métropole
		Actions mises en œuvre dans le cadre des programmes au niveau de Chambéry Métropole : Contrat territorial Savoie (CTS) de Chambéry au niveau de Métropole Savoie : CDRA Espace Métropole Savoie, PSADER Métropole Savoie,	
<u>Campagne ressource</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir les filières et préserver, valoriser la production</li> <li>○ Favoriser la vente de produits agricoles par des aides aux investissements et structurer les stratégies marketing.</li> <li>○ Préserver l'agriculture par des actions pour accompagner et améliorer leur compétitivité à long terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagnement des cessations et reprises d'exploitations agricoles (CDRA)</li> <li>○ Développement et organisation des circuits courts en agriculture (projets collectifs) (CDRA)</li> <li>○ Création d'une « Maison de la Vigne et du Vin de Savoie » (CDRA)</li> <li>○ Faire un diagnostic pour évaluer quelles vont être les évolutions dans les exploitations agricoles (PSADER)</li> <li>○ Amélioration des conditions de travail (PSADER)</li> <li>○ Valorisation des produits : améliorer la capacité des producteurs à vendre leurs produits (PSADER)</li> <li>○ Mettre en place une stratégie marketing, Création de points de vente individuels ou collectifs (PSADER)</li> <li>○ Filière énergie-bois (CDRA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préservation des activités agricoles (CTS)</li> <li>○ Requalification et mise aux normes des marchés alimentaires (CTS)</li> <li>○ Participer à des projets pour l'amélioration de la desserte forestière (CTS)</li> </ul>
<u>Campagne cadre de vie</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer les relations entre le monde rural et le monde citadin par un dialogue entre les acteurs du territoire et favoriser la participation des acteurs locaux</li> <li>○ Maintenir les espaces agricoles par une planification en favorisant le conventionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintien des espaces ouverts avec contractualisation de l'entretien des surfaces agricoles (PSADER)</li> <li>○ Maison de la Forêt et des Alpages (CDRA)</li> <li>○ Développement d'une offre globale « tourisme vert » en Coeur de Savoie (CDRA)</li> <li>○ Favoriser la communication entre les acteurs locaux (PSADER)</li> <li>○ Création d'une « Maison de la Vigne et du Vin de Savoie » (CDRA)</li> </ul>	
<u>Campagne nature</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Protéger, préserver les paysages, les forêts et le patrimoine, valoriser les espaces naturels du territoire.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser la protection contre les incendies de forêts (CTS)</li> </ul>
Actions transversales		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Animation pour une agriculture durable (l'accompagnement sur la mise en place d'un poste de conseiller agricole) (CDRA)</li> </ul>	

#### Annexe 4 : Inventaire des actions concernant l'agriculture dans les politiques territoriales du Pays Voironnais

	Objectifs prioritaires des mesures	Actions et mesures en relation avec l'agriculture dans les politiques territoriales en Chartreuse
		Actions mises en œuvre dans le cadre du contrat d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV), du pôle d'excellence rural, du FIDA (Fonds Intercommunal de développement agricole) et du PLGE
<u>Campagne ressource</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Compétitivité dans la filière bois énergie</li> <li>○ Favoriser les activités agricoles qui répondent aux demandes de qualité et mettre en place une commercialisation dynamique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place d'un dispositif pour soutenir l'installation agricole (Action n°24, CAPV)</li> <li>○ Aide à l'installation et aux projets des agriculteurs (FIDA)</li> <li>○ Renforcement de l'offre commerciale non sédentaire par le développement des marchés de détails (Action n°15, CAPV)</li> <li>○ Favoriser les investissements collectifs rendus nécessaires par l'adoption des démarches qualités et de leurs cahiers des charges (Action n°25-2, CAPV)</li> <li>○ Aider les projets collectifs de vente de produits locaux (Action n°25-3, CAPV)</li> <li>○ Labéliser avec le Pole d'excellence rurale le bois énergie avec la Chartreuse</li> <li>○ Inciter les agriculteurs à rejoindre les démarches qualités (Action n°25-1, CAPV)</li> <li>○ Améliorer les conditions de travail en agriculture (Action n°26, CAPV)</li> <li>○ Soutien des actions promotionnelles au niveau de l'Y Grenoblois (FIDA)</li> </ul>
<u>Campagne cadre de vie</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir des savoir-faire locaux pour garder une tradition et une identité rurale pour maintenir le caractère spécifique du territoire</li> <li>○ Favoriser les activités récréatives et l'accueil</li> <li>○ Augmenter l'attractivité du territoire urbain et le cadre de vie de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Insertion paysagère des bâtiments agricoles (Action n°36, CAPV)</li> <li>○ Incitation à la plantation de haies d'essences locales (Action n°37, CAPV)</li> <li>○ Aide à la structuration de la filière agrotourisme (Action n°22-2, CAPV)</li> <li>○ Appui aux évènementiels agricoles locaux (FIDA)</li> <li>○ Volet forestier du FIDA : accueil public, prévention des risques... (FIDA)</li> </ul>
<u>Campagne nature</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préserver les ressources et le partage de l'espace</li> <li>○ Maintenir une qualité de l'eau et de l'air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gestion des forêts (Action n°35, CAPV)</li> <li>○ Opération environnementales et foncière (FIDA)</li> <li>○ Lutte contre la déprise et élaboration de projets de territoires (PLGE)</li> </ul>
Actions transversales		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diagnostics agricoles et fonciers dans le cadre des PLU (FIDA)</li> </ul>

